

Élections Nouveau-Brunswick

Plan stratégique
2018–2027

ELECTIONS NB



Élections Nouveau-Brunswick

Plan stratégique 2018–2027

ISBN 978-1-4605-1923-3 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-1924-0 (PDF)

11684

Introduction

Mme Kimberly Poffenroth a été nommée directrice générale des élections du Nouveau-Brunswick à compter de mars 2017 afin de mener à bien le mandat énoncé dans la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement de l'activité politique* et la *Loi sur les élections municipales* de la province ainsi que dans les lois et règlements connexes.

Elle a lancé à l'été 2017 un processus de planification stratégique visant à définir l'orientation et les objectifs d'Élections Nouveau-Brunswick pour les dix prochaines années. Le présent plan stratégique qui en découle représente la vision collective d'Élections Nouveau-Brunswick qui est sortie des discussions et ateliers auxquels ont pris part tous les membres du personnel, ainsi que des contributions apportées par les partis politiques.

Le *Plan stratégique 2018-2027* ciblera les efforts organisationnels et harmonisera les décisions opérationnelles avec les objectifs et les mesures tels qu'ils sont définis par le Plan. Le Plan présentera également à l'Assemblée législative et au grand public la manière suivant laquelle Élections Nouveau-Brunswick compte s'acquitter de son mandat.

Message de la directrice générale des élections

En tant que directrice générale des élections du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de diriger une équipe de professionnels qui a pour priorité l'intégrité des processus électoraux que nous gérons.

Si nombre des tâches que nous effectuons dans le cadre de la gestion du déroulement des élections sont prévues au titre de la loi, Élections Nouveau-Brunswick doit être prêt à réagir aux occasions et défis ayant une incidence sur son fonctionnement.

Là réside la motivation ayant sous-tendu la création du tout premier *Plan stratégique pour Élections Nouveau-Brunswick (2018-2027)*. Ce plan nous offre une feuille de route pour l'avenir en définissant des objectifs stratégiques qui orienteront nos efforts pour être un organisme visionnaire, novateur et efficace.

Ces objectifs aideront Élections Nouveau-Brunswick à conserver sa vision consistant à être un organisme qui appuie le processus démocratique en offrant des services électoraux novateurs à l'ensemble des Néo-Brunswickois.

Au cours de la dernière décennie, nous avons modernisé et rationalisé le déroulement du vote au Nouveau-Brunswick, et mené des réformes qui sont désormais reprises par d'autres organismes électoraux au Canada. L'engagement et la vision que notre équipe a consacrés à ces progrès illustrent de quelle manière nous aborderons les défis relatifs à la gestion du déroulement des élections au cours de la décennie à venir.

J'ai l'honneur de présenter notre *Plan stratégique 2018-2027* aux députés de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le Plan consiste en un effort de collaboration des employés d'Élections Nouveau-Brunswick qui ont fourni des commentaires précieux et approfondis au sujet de leur conception de l'organisme. Nous sommes également reconnaissants de la contribution de tous les intervenants des partis politiques qui ont formulé des commentaires.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé au succès de ce processus, et en particulier l'équipe d'Élections Nouveau-Brunswick. Votre dévouement et votre passion pour votre travail se traduisent dans les valeurs et les objectifs du présent plan stratégique.



Kimberly Poffenroth
Directrice générale des élections

Directeur général des élections du Nouveau-Brunswick

Le directeur général des élections gère le déroulement des élections pour s'assurer qu'elles sont équitables et libres de toute influence politique conformément à la *Loi électorale*. En outre, le directeur général des élections exerce la fonction de contrôleur du financement politique et il veille au respect de la *Loi sur le financement de l'activité politique*.

Au Nouveau-Brunswick, le directeur général des élections assume également la fonction de directeur des élections municipales et, à ce titre, il est responsable de toutes les élections se tenant dans les municipalités, les conseils d'éducation de district et les régies régionales de la santé, ainsi que de tous les plébiscites en vertu de la *Loi sur les élections municipales*.

Le directeur général des élections est un fonctionnaire de l'Assemblée législative. Pour garantir que ce poste demeure non partisan, la *Loi électorale* refuse au directeur général des élections le droit de voter.

Plan stratégique 2018-2027

Notre *Plan stratégique 2018-2027* comprend les quatre composantes suivantes : un mandat, une vision, des valeurs fondamentales et des objectifs stratégiques. Nous avons défini six objectifs stratégiques comme étant nos priorités actuelles; chacun étant appuyé par des mesures que nous adopterons afin de permettre la réalisation de ces objectifs.

Notre capacité à atteindre ces objectifs est sujette à des influences extérieures telles que celle exercée par des lois nouvelles ou des modifications apportées aux lois existantes. Ces types de modifications peuvent nécessiter que nous adaptions les priorités et les mesures à prendre sur lesquelles nous comptons nous concentrer.

Nous surveillerons les progrès réalisés en matière de mise en œuvre des mesures prévues et présenterons ces résultats dans nos rapports annuels. Nous mettrons à jour au besoin les mesures que nous prévoyons et examinerons la totalité du Plan stratégique en 2023.

Notre mandat

Élections Nouveau-Brunswick a pour mandat de tenir des élections libres et équitables pour les Néo-Brunswickois, d'encourager le respect des lois électorales, et d'augmenter la confiance et la sensibilisation du public envers le processus électoral.

Notre vision

Élections Nouveau-Brunswick est un organisme respecté qui appuie le processus démocratique en offrant des services électoraux novateurs à l'ensemble des Néo-Brunswickois.

Nos valeurs fondamentales

Nos trois valeurs fondamentales tiennent aux principes profondément enracinés qui orientent l'ensemble de nos actions et influencent tout ce que nous faisons. Ces valeurs guident notre conduite à l'interne aussi bien que nos relations avec les intervenants. Elles nous orientent dans le cadre de l'accomplissement de notre mandat et dans la concrétisation de notre vision. Ces valeurs sont indispensables pour créer un environnement de travail qui appuie la mise en œuvre de notre stratégie.

Intégrité

Nous travaillons de manière honnête et fiable à gérer le déroulement de processus électoraux transparents et non partisans qui respectent les principes juridiques et éthiques.

Innovation

Nous faisons tout notre possible pour concevoir des modes nouveaux et meilleurs permettant d'améliorer les processus et services électoraux offerts à nos intervenants.

Professionnalisme

Nous tirons notre force des connaissances, de l'expérience et du dévouement de notre personnel. Travaillant de concert, nous offrons en permanence des services et produits électoraux de qualité supérieure.

Nos objectifs stratégiques

Les six objectifs stratégiques suivants appuient la concrétisation de notre vision.

1. Promouvoir l'implication des électeurs
2. Améliorer les services offerts aux partis politiques
3. Accroître l'efficacité et l'efficacé des processus électoraux
4. Augmenter la satisfaction des employés
5. Améliorer l'efficacité et l'efficacé du milieu de travail
6. Accroître la résilience organisationnelle

Nos objectifs stratégiques et mesures prévues

1. Promouvoir l'implication des électeurs

Mesures :

- a. Augmenter l'exactitude et l'exhaustivité du registre des électeurs.
 - Préinscrire les étudiants du secondaire qui deviendront électeurs.
 - Mettre en œuvre l'inscription des électeurs en ligne.
- b. Produire et distribuer des renseignements concernant les processus électoraux.
- c. Appuyer les partenaires qui assurent l'éducation civique.
- d. Concevoir et mettre en œuvre de nouvelles méthodes permettant aux électeurs de communiquer avec Élections Nouveau-Brunswick.
- e. Instaurer la possibilité de voter dans n'importe quel bureau de vote.
- f. Étudier la possibilité d'utiliser des bulletins de vote par correspondance pour les élections municipales partielles.
- g. Effectuer des sondages postélectoraux portant sur les électeurs.

2. Améliorer les services offerts aux partis politiques

Mesures :

- a. Encourager l'accès aux cartes électorales et aux renseignements électoraux.
- b. Mettre en œuvre la communication en temps réel des électeurs ayant voté dans les bureaux de vote.
- c. Simplifier et moderniser les processus de production de rapports financiers.
 - Revoir les rapports financiers annuels des partis politiques afin qu'ils ressemblent davantage aux états financiers traditionnels.
 - Concevoir de nouveaux outils électroniques afin de faciliter la production de rapports financiers.
- d. Mettre en œuvre un registre en ligne des entités politiques.
- e. Effectuez des sondages sur les entités politiques.

3. Accroître l'efficacité et l'efficacit  des processus  lectoraux

Mesures :

- a. Tenter d'obtenir des modifications l gislatives afin d'adopter un processus d'embauche des directeurs de scrutin, des directeurs de scrutin municipal, et des autres membres du personnel sur le terrain qui soit concurrentiel et fond  sur le m rite.
- b. Offrir des possibilit s de formation novatrice et continue au personnel de terrain.
- c. Concevoir et mettre en  uvre un syst me de r mun ration et de gestion du personnel  lectoral.
- d. Faire l'acquisition de ressources techniques et humaines suppl mentaires afin de concevoir des processus  lectoraux et administratifs am lior s.
- e. Tenter d'obtenir des modifications l gislatives afin de moderniser la l gislation  lectorale (*la Loi  lectorale*, *la Loi sur le financement de l'activit  politique* et *la Loi sur les  lections municipales*).
 - Am liorer les dispositions relatives aux enqu tes et   l'application.
 - Reconna tre l'incidence des  lections   date fixe sur le financement politique.

4. Augmenter la satisfaction des employ s

Mesures :

- a. Harmoniser la structure organisationnelle avec le mandat, la vision et les objectifs strat giques d' lections Nouveau-Brunswick.
- b. Revoir le syst me de gestion du rendement des employ s.
- c. Offrir du perfectionnement professionnel aux employ s.
- d. Reconna tre et r compenser le rendement.
- e. Soutenir la conciliation du travail et de la vie priv e.
- f. Am liorer les communications internes.
- g. Mener des enqu tes sur la satisfaction des employ s.

5. Am liorer l'efficacit  et l'efficacit  du milieu de travail

Mesures :

- a. R examiner et documenter les politiques et proc dures existantes d' lections Nouveau-Brunswick.
- b. Am liorer les processus administratifs et le syst me de gestion des fichiers d'accompagnement.
- c. Concevoir, documenter et mettre en  uvre de nouvelles politiques administratives lorsque des lacunes existent.
- d. Co-louer l'entrep t d' lections Nouveau-Brunswick et son bureau central.
- e. Pr parer et publier un rapport annuel.

6. Accroître la résilience organisationnelle

Mesures :

- a. Créer et tenir à jour un programme de gestion des risques.
- b. Offrir des formations polyvalentes au personnel afin d'accroître la souplesse et la capacité organisationnelles.
- c. Formuler un plan de relève pour les personnes et postes clés.
- d. Élaborer, documenter et mettre à l'essai les plans de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- e. Anticiper et préparer des scénarios d'avenir réalistes.
- f. Créer des occasions permettant le partage des systèmes, du matériel et de la formation avec d'autres bureaux électoraux canadiens.

L'histoire d'Élections Nouveau-Brunswick

Avec son histoire qui est antérieure à la Confédération canadienne, le Nouveau-Brunswick est fort d'une expérience en matière électorale qui a plus de 200 ans. Une partie de cette histoire est plutôt pittoresque et a pour marque distinctive des scandales controversés, des troubles civiques, de l'intimidation manifeste d'électeurs et de la corruption pure et simple. Cependant, l'évolution de la démocratie législative, en particulier au cours du dernier demi-siècle, a débouché sur l'adoption de processus électoraux administratifs responsables, minutieusement gérés et porteurs de principes. Ces processus sont en phase avec ceux des autres territoires de compétence canadiens.

Des progrès substantiels sont attribuables à la réforme électorale de 1967. Parmi les changements mis en œuvre par cette réforme, citons le suffrage universel des citoyens canadiens âgés de 21 ans et plus (jusqu'alors, seuls les propriétaires terriens disposaient du droit de vote) et le retrait du contrôle de l'ensemble des facettes du scrutin aux partis politiques. Le poste de directeur général des élections a été créé par cette réforme. Il s'agit d'un poste indépendant du système partisan dont le titulaire est directement responsable devant l'Assemblée législative. Le premier directeur général des élections se nommait Donald Whalen (1967-1970).

La réforme de 1967 a ouvert une période de changement graduel qui a commencé avec l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans en 1971. En 1974, des circonscriptions uninominales ont été créées pour remplacer le système traditionnel des circonscriptions plurinominales. En 1978, la province a commencé à réglementer le financement des élections par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur du financement politique. Les écarts de taille entre les circonscriptions ont été un facteur qui a joué lors de l'élection de 1987 et qui a conduit à la création en 1991 de la Commission de la carte électorale du Nouveau-Brunswick. Le rapport produit par cette commission en 1993 a amené l'Assemblée législative à adopter un nouveau découpage des circonscriptions électorales.

En 2003, le gouvernement a nommé une Commission sur la démocratie législative qui a reçu pour mission d'examiner le processus électoral ainsi que de produire des rapports concernant la réforme législative, les référendums, les partis politiques, l'éducation civique et le déficit démocratique. Ses recommandations ont été générales et souvent controversées. Toutefois, en 2005, la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* a été adoptée et une Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation a été nommée pour la mettre en œuvre. Dans le cadre de l'examen approfondi qu'elle a mené, la Commission, assistée du Bureau du directeur général des élections, a pris en compte les communautés d'intérêts, la représentation des deux communautés de langue officielle de la province, les déplacements de population, les défis propres aux zones rurales, les limites administratives et municipales, la géographie, et d'autres facteurs encore. Le redécoupage des circonscriptions était en vigueur pour l'élection de 2006.

D'autres réformes ont suivi. En 2007, les dates des élections à date fixe ont été adoptées. Une autre recommandation de la Commission sur la démocratie législative a conduit à la création en 2007 d'un nouveau bureau électoral indépendant baptisé Élections Nouveau-Brunswick. Ce dernier devait combiner le rôle et les fonctions du Bureau du directeur général des élections et du Bureau du contrôleur du financement politique, et recevait un mandat étendu consistant à tenir des élections et des référendums au Nouveau-Brunswick; à surveiller le financement des partis politiques et de le rendre plus transparent et imputable; à promouvoir le processus électoral du Nouveau-Brunswick; à présenter des rapports directement à l'Assemblée législative.

Dans son initiative la plus récente datant de 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé une Commission sur la réforme électorale ayant pour mission d'envisager des moyens d'améliorer la participation à la démocratie. Le rapport de cette commission a été publié en mars 2017 sous le titre d'*En voie vers une démocratie inclusive*. En réponse à la Commission, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre des recommandations visant à stimuler la participation électorale. Le gouvernement s'est également engagé à offrir la possibilité aux Néo-Brunswickois de faire entendre leur opinion au sujet d'enjeux tels que l'abaissement de la majorité électorale et de nouvelles possibilités d'expression du suffrage à l'avenir, tout en s'engageant à ce qu'Élections Nouveau-Brunswick reçoive les ressources nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Élections Nouveau-Brunswick

Adresse du bureau :

Édifice Sartain MacDonald
551, rue King, bureau 102
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E7

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8 h 15 à 16 h 30

Téléphone : 506-453-2218

Sans frais : 1-800-308-2922

ATS : 1-888-718-0544

Télécopieur : 506-457-4926

Adresse électronique : info@electionsnb.ca

<http://www.electionsnb.ca>